



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Agence de financement
des infrastructures de
transport de France



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Défense, le 30 septembre 2021

Conseil d'administration de l'AFITF du 29 septembre 2021 Poursuite de l'accélération des opérations soutenues dans le cadre du Plan de Relance

Le Conseil d'administration (CA) de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) s'est réuni le 29 septembre 2021, sous la présidence de M. Christophe BECHU.

M. David VALENCE, **président du Conseil d'orientation des infrastructures (COI)** a participé à cette séance. Il a présenté les travaux en cours du COI qui vient de rendre son rapport sur le fret ferroviaire et qui élaborera à la demande du ministre délégué aux transports, Jean-Baptiste DJEBBARI, un rapport de premier bilan et de perspectives sur la programmation des infrastructures de mobilités.

Le Conseil a adopté :

- le **budget** rectificatif n° 4 pour l'exercice 2021, qui marque une **hausse** de plus de **100M€** des **autorisations d'engagement** principalement grâce au plan « **France relance** » : le stationnement vélo sécurisé en gare et les transports en commun bénéficient respectivement d'une nouvelle enveloppe de 50M€.
- **21 conventions** et **avenants** pour un montant global de **407 M€**, dont
 - o 7 conventions et avenants au titre du plan du « **France relance** » bénéficiant notamment aux **transports en commun urbains**, aux **trains de nuit** et au **stationnement sécurisé des vélos en gare** ;
 - o **14 conventions** et **avenants** bénéficiant notamment au déploiement d'un **système de flux libre** sur les autoroutes A13 et A14 ; au programme d'**actions alternatives** au projet autoroutier **A45** ; à l'aménagement **ferroviaire** au **Sud de Bordeaux** ; à la **continuité cyclable**.

Le Conseil a par ailleurs pris connaissance de

- **l'actualité sur le plan de relance** : à ce jour, 20 conventions ont été adoptées (dont 12 avec des bénéficiaires directs et 8 avec l'Etat), 1,7Md€ ont été engagés (sur une enveloppe totale de 2,44Md€) et plus de 203M€ ont été dépensés ;
- l'information relative à **la mise en œuvre du fonds mobilités actives** : doté initialement de 350M€ sur 7 ans (2019-2025), 3 appels à projet ont eu lieu et le 4^{ème} est actuellement en cours. Ce fonds est doté de 150M€ de plus dans le cadre du plan relance (100M€ pour les aménagements cyclables de collectivités locales et 50M€ pour le stationnement vélo en gare). Sur les trois premiers appels à projet, 533 projets ont été retenus sur 323 territoires. Près de 168M€ sont déjà engagés et 15M€ dépensés ;

- **l'organisation d'un colloque européen** en février 2022 à l'attention des homologues de l'AFITF, avec l'Université Gustave Eiffel et en partenariat avec le CEREMA et le TDIE. Cet évènement a reçu le **label** de la Présidence française de l'Union européenne (**PFUE**). Il vise à contribuer aux dynamiques de la transition écologique en éclairant la thématique « **résilience et relance : l'avenir du financement des infrastructures** » et à créer un **réseau européen de ces agences**. Il sera précédé par deux évènements préparatoires : un hackathon européen sur les mobilités bas carbone et une session spéciale des Future Days le 1^{er} décembre 2021 ;
- **la refonte en cours du site internet** de l'Agence.

La prochaine séance du Conseil d'administration est prévue le 17 novembre prochain.

Retrouvez en ligne sur www.afitf.net* :

- le communiqué de presse ;
- le budget rectificatif n°4 simplifié ;
- le relevé des délibérations.

**Prochainement le domaine du site internet de l'Agence évoluera vers 'AFIT-France.fr'.*

Sur l'AFITF : L'Agence finance des projets nationaux de transport et de mobilité, portés ou soutenus par le ministère chargé des transports au bénéfice du réseau ferroviaire, des trains d'équilibre du territoire (TET), du réseau routier non concédé, des transports collectifs d'agglomération, des voies navigables, des ports maritimes, des mobilités actives (continuité cyclable et piétonne) et de la protection du littoral. Elle apporte notamment la part financière de l'Etat pour des projets faisant l'objet d'une contractualisation avec les régions (CPER, PITE ...) et soutient, dans le cadre d'appels à projets, les collectivités territoriales lauréates (transports en commun en site propre, infrastructures cyclables ...). Elle est dotée de ressources propres de l'ordre de 3 Md€ par an.

Contacts presse du ministère de la transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

Service presse de l'AFITF

Tél : 01 40 81 72 78

Mél : katrin.moosbrugger@developpement-durable.gouv.fr